

Accréditation des ESPE : refuser la diagonale du flou

A trois mois de la rentrée, l'ouverture des ESPE est de plus en plus contestée. Le dispositif de formation des enseignants est suspendu à tant d'incertitudes que le risque d'un chaos indescriptible pèse sur les élèves, les étudiants, les acteurs de la formation..., sur la société.

Alors que sont discutés au parlement deux projets de lois contestés (Loi Peillon, loi ESR), l'accréditation inscrite dans les deux textes législatifs ne fait l'objet d'aucune définition précise. Pourtant, les conseils des universités sont



actuellement consultés par anticipation sur l'accréditation des ESPE et de projets de master encore en cours de construction. En outre, les évolutions des concours sont particulièrement disparates, malgré un cadre d'apparence commun pour lequel jamais le SNESUP n'a été consulté.

Le SNESUP a obtenu l'engagement du MESR qu'il produise un bilan du potentiel national de la formation des enseignants (IUFM et UFR). Or, depuis près de 6 mois, un tel document n'est toujours pas communiqué. Les contenus de ce bilan en termes de moyens (humains, financiers, patrimoine) disponibles par les établissements sont indispensables à la constitution des dossiers d'accréditation. Le SNESUP exige que ce bilan soit transmis au CNESER dans les plus brefs délais.

Dans un contexte de deux lois promulguées au plus tôt en juillet, le processus d'accréditation d'établissement vide de sens la procédure nationale d'habilitation des diplômes. D'après les dossiers d'accréditation dont nous disposons, le contenu détaillé des formations de master MEEF n'est même pas explicité. Le SNESUP exige que soit faite la publicité des maquettes complètes dans les conseils d'établissement et au CNESER, pour que leurs élus puissent produire des avis éclairés.

Dans les établissements, les expressions de conseils centraux, de conseils d'école se multiplient pour dénoncer la précipitation et les inconnues qui grèvent la formation des enseignants dans une période où l'austérité accroît les risques de voir des heures d'enseignement supprimées.

Le SNESUP interpelle solennellement les parlementaires sur les conséquences qu'une telle impéritie et le manque de dialogue social sur la Formation Des Enseignants. Dans les établissements, le SNESUP appelle à amplifier l'adoption de motions pour enrayer ce processus conduisant au chaos à la rentrée.

Les dossiers d'accréditation du master MEF sont à transmettre avant le 25 mai au MESR. L'urgence est de dénoncer les insuffisances du processus d'accréditation et de la réforme de la FDE en faisant voter des motions dans les conseils.

Sur le site du SNESUP, tu trouveras les motions adoptées à la rubrique « Presse et Documentation », dans la partie « Communiqués ».